



Séjours Jeunes

Automne / Hiver 2023

Région Provence et Corse

Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Lettre aux parents
- Les avantages CAES
- Stages en externat
- Destinations choisies avec nos partenaires
- **Documents d'inscription**



Renseignements :

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

Caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
[http:// provence-corse.caes.cnrs.fr/](http://provence-corse.caes.cnrs.fr/)



Chers Parents,



A peine le chemin de l'école repris, les vacances d'automne pointent le bout de leur nez..
.... l'heure est venue de penser aux prochaines vacances de vos enfants.

Le catalogue automne 22 – hiver 2023 édité par votre région, vous est présenté afin que vous puissiez choisir avec vos enfants leur destination de vacances.

Sont représentés des morceaux choisis (parmi leurs catalogues qui restent ouverts) des séjours organisés par nos organismes partenaires : Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO.

Mais aussi les stages que nous vous proposons à chaque vacances scolaires., ou bien encore les offres billetterie.

ATTENTION : les dossiers pré-réservés auprès d'autres organismes que nos partenaires ne seront pas subventionnés par la région Provence et Corse
(aucune dérogation ne sera admise)

En plus de l'aide à l'habituel stage BAFA pour vos ados à partir de 17 ans, le CAES accepte la prise en charge des formations BAFD pour les enfants de + de 21 ans.

Les prix marqués sont ceux sur lesquels s'applique le tarif dégressif (compris entre 22 et 80 %).

Attention les enfants entre 18 et 25 ans sont subventionnés sur la courbe famille (TD compris entre 13 et 70 %)

Le prix plafond journalier (séjour + voyage + assurance annulation) est à 110 euros quel que soit le type de séjour.

Quand un séjour coûte en prix plafond journalier plus de 165 €, il n'est pas du tout pris en charge par le CAES du CNRS.

Frais de dossier CAES de 8 € non subventionnés.



Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, depuis le 15 janvier 2017, rétablissement de l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez une semaine :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2022 sur revenus 2021, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis) .

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale, un bulletin d'inscription et un chèque d'arrhes de 50 euros.

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Réservez directement sur le site www.logevac.com,
rubrique « espace CsE »

login : logevac / Mot de passe : cse2023 pour hiver 2023

Ski aux Orres avec

Soit rechargement en ligne sur forfait.lesorres.com puis dans l'onglet **Partenaires / CE** : PARTENAIRE 22 avec le Mot De Passe : OR21CPC201



Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES.

Pierre & Vacances

Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

- soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com>
- identifiant Internet : **cnrs** - mot de passe : **47785**
- soit par téléphone :
- **Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- **Maeva** 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- **Center Parcs**, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**



Néméa vous accueille en France depuis 1994 dans des résidences modernes et tout confort (accès piscine, sauna, hammam, salle de sport gratuits)

Réservations par tél au 05.57.26.99.31. / 05.57.52.18.39. ou
sur internet www.nemea.fr avec le code CE : CNRS13

Remise de 12 % sur les résidences Néméa et de 8% sur les résidences partenaires.

Remises cumulables avec les promotions du catalogue !



Mondiapic et LVP spécialiste des vacances en mobil-home, résidence et chalet depuis 1987. Réservations par tél au 05.46.97.67.60. ou resa@mondiapic.com ou sur internet avec le code CE : CNRS13

Taux de remise en fonction des dates et établissements...

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le code CE : 13CAES



Vos Avantages CAES Régionaux



Tarifs réduits

code CE (par téléphone) : 24516104

Code CE (par internet) : 24516104 mot de passe : costa2015

- Réduction exclusive de 8%
- Remise cumulable avec des promotions individuelles
- Possibilités de régler 30 % en chèques vacances ANCV

Site : www.costa-collectivités.fr Tél : 0811.020.033.



Tarifs réduits avec le Code CE : 16.298 (le «. » a son importance)

Lien pour le formulaire de création de compte :

<https://www.corsica-ferries.fr/corsica-club/#/créer-mon-compte/?16.298>

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)

Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse et Tunisie

Site : www.corsicalinea.com Tél : 326 ou 09.69.39.19.70.



ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.



La CASDEN Banque Populaire vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de votre animatrice régionale CASDEN :

Fabienne BURTON – Animatrice Régionale

Par téléphone : 06 48 38 70 50

Par mail : fabienne.burton@casden.banquepopulaire.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKg&t=3s>

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

avec les CGR de Vitrolles, 2 Rue Gérard Toulon,

Et La Ciotat, 756 Av. Emile Bodin (0 892 68 85 88)

Vos avantages :

- * Tickets valables 9 mois à la date d'achat par le CAES
- * Dans toutes les salles CGR de France (<http://www.cgrcinemas.fr/>)

* Tarif préférentiel de 7.20 € la place

Sans supplément pour les films en 3D

* Places dématérialisées envoyées par mail

Contact : Marlène Péron (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois

Dans les salles suivantes : Cézanne, Renoir, Mazarin pour Aix
Madeleine, Bonneveine, Europacorp et 3 Palmes pour Marseille

* Tarif préférentiel de 8.40 € la place

Sans supplément pour les films en 3D

valable pour les retransmissions de la société Pathé Live

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-aix@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Prado/Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :

Le Prado 6 Avenue du Prado 13008 Marseille (04 91 37 66 83)

Le Chambord 283 Av. du Prado, 13008 Marseille (04 91 25 70 06)

* Tarif préférentiel de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs

(04.42.73.80.05.)

Parc d'attractions à Cuges Les Pins
(www.okcorral.fr)

Tarif 2022 : 24 € (gratuit pour les—de 1m)

02 avril—06 novembre 2022



(04.58.555.000.)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2022 : 25 €
(gratuit pour les—de 1 m)

09 avril - 06 novembre 2022

Le Parc Spirou propose à toutes les familles une expérience **immersiv**e, **chaleureuse** et **émotionnelle** avec des attractions pour tous les âges qui favorisent les moments de complicité et de partage : des attractions à sensations, familiales, roller coasters et les dernières technologies : des simulateurs numériques 5D.

(04 88 84 72 17)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarifs 2022 : 21.90 €
(gratuit pour les—de 4 ans)

11 juin—11 septembre 2022



Parc d'attractions à Plailly (www.parcasterix.fr)

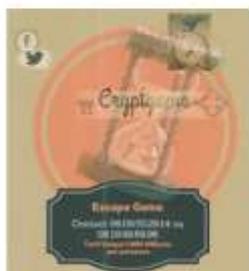
Tarif 2021 : 45 € la place

Pour **MagicPark Land** contacter : caes-omni-nautique@dr12.cnrs.fr

Pour le **Futuroscope** : caes-stjerome@dr12.cnrs.fr

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Loisirs



Escape Game Harry Potter —43 Rue Paul Codaccioni —13007 Marseille

«(www.cryptgame.fr)

Tarif entrée adulte **24.00 €** au lieu de 32 €

Inscription auprès de Marlène Péron par mail : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €



Musée Grévin : 10 Boulevard Montmartre - 75009 Paris

Aux côtés de vos célébrités préférées, plongez dans les scènes les plus emblématiques d'hier et d'aujourd'hui au sein d'un Grévin revisité, modernisé et immersif !

Site web : <https://www.grevin-paris.com/>

Tarif CAES : **17 €** - gratuit pour les - de 5 ans (billetterie dématérialisée)

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Les anniversaires à la Pignata (04.42.94.02.54. / Bouc Bel Air)

Forfait fun, Sensas ou Maxi pour des groupes de 10 à 12 enfants.

Animations les mercredis, samedi et dimanche après-midi.

Réduction CAES du CNRS : **15 €** quelque soit le forfait choisi.si

Attention pour en bénéficier réservation uniquement par téléphone et non pas directement sur le site. Lors du règlement il faudra présenter votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.



Plus de propositions en cliquant sur les liens :

<http://caesclasdaixenprovence.blogspot.com/p/billetterie.html>

<https://clas-luminy.regiontest.caes.cnrs.fr/billetterie/>

<https://clas-glm-timone.regiontest.caes.cnrs.fr/category/autres-services/>

<https://clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/la-billetterie/>

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/billetterie/>



Depuis 36 ans, Complétude propose une aide adaptée à chaque élève **pour donner envie d'apprendre**.

Progresser, gagner en confiance, reprendre goût à une matière... Nos équipes sont mobilisées pour vous proposer **la meilleure solution pour votre enfant**.

Grâce au partenariat avec votre **CAES PROVENCE**, bénéficiez des **AVANTAGES** suivants :

COURS PARTICULIERS

Aucun minimum d'heures à commander

Aucun paiement avant le 1er cours

Vos frais d'inscription **OFFERTS** au lieu de 75 €

Jusqu'à 2 € de réduction selon les heures commandées

Un suivi privilégié de votre demande

Paiement par CESU préfinancé accepté

Stages intensifs en présentiel ou visioconférence

La dynamique d'un petit groupe, ça stimule !

Cours hebdomadaires en visioconférence -

A la maison, on valide les acquis de la semaine !

Anglais Oral en visioconférence —

Parler anglais sans traverser la manche !

10% de réduction sur les tarifs

- 20% sur les tarifs avec les réductions Fidélité

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Code 3252 réservation en ligne

Renseignements et devis : COMPLETUDE MARSEILLE, 150 rue Paradis
04 91 63 10 10 ou sur <https://www.completude.com/caescnrsp Provence>

(une photocopie de votre carte professionnelle ou de l'en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)



Kinougarde propose un service de garde d'enfants de qualité pour simplifier votre quotidien.

Des solutions de garde à la carte :

SORTIE D'ECOLE dès 3 ans, **SORTIE DE CRECHE** dès 1 an, Mercredi, samedi, vacances....

Grâce au partenariat avec le **CAES PROVENCE**, bénéficiez des **AVANTAGES** suivants :

- votre **cotisation annuelle OFFERTE** au lieu de 95€
- **Une recherche prioritaire** de votre intervenant(e)
- **Ma nounou est sélectionnée et suivie par des pros**
 - Je rencontre ma nounou avant de dire oui
- Je bénéficie des aides CAF/MSA et crédit d'impôt
 - Paiement par CESU préfinancé accepté

Pour bénéficier de votre réduction, contactez votre agence à MARSEILLE :
150 rue Paradis Tel : 04 91 63 55 66 ou sur <https://www.kinougarde.com/caescnrsp Provence>

Il vous suffit de préciser «CAES CNRS PROVENCE» lors de votre 1^{er} appel.

(une photocopie de votre carte professionnelle ou de l'en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)

STAGES EN EXTERNAT

Votre enfant ne souhaite pas partir en colonie, pas de problèmes voici ce que nos partenaires vous proposent :

La base TD quelque soit le stage choisi est de 200 euros pour 5 jours.

Les inscriptions à ces stages sont soumis à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances d'automne 22, les 2 semaines soit 10 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'hiver 23, les 2 semaines soit 10 jours maximum.



LES STAGES D'EQUITATION

Incluant monte, soin aux chevaux, voltige, théorie, passage de galop possible en fin de stage.

Centre équestre des Plaines à Géménos (04.42.32.27.07 / www.lesplaines.fr).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2022/2023 : Poney 5 à 8 ans : 56 € journée sans repas Enfant /Adolescent Galop 0 à 4 : 68 € journée sans repas, Enfant /Adolescent Galop 5 à 7: 73 € journée sans repas

Sans oublier la licence annuelle (25 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).

Centre équestre Pastré à Marseille 8e (04.91.18.80.44./www.centre-equestre-marseille-pastre.fr).

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre. Attention centre très demandé, inscription à prévoir bien à l'avance.

Tarifs 2022 / 2023 : 290 € le forfait semaine (déjeuners et goûters compris). A la journée : 65 € / à la demi-journée : 39 €

Licence à rajouter si passage Galop : 25 €. Assurance annulation possible : 10 euros.

Centre équestre Marseille-Allauch à La Pounche (04.91.68.41.89./www.chma.wifeo.com).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2022/2023 : Réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés : entre 230 € et 350 € (en fonction de l'âge et du niveau) le forfait semaine . A la journée : 80 € / A la demi-journée : 40 €.

Sans oublier la licence à rajouter si passage Galop : 26 €.

Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.



LES STAGES MULTISPORTS



Stage Multi-Activités au HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53)

Stage multisports autour du jeu de ballon du côté de Plan de Cuques. Les enfants de 5 à 12 ans pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.

En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2022/2023 : 90 € la semaine environ. 115 € la semaine environ l'été.

Vacances multisports au SMUC (06.83.68.60.91.)



Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2022/2023 : journée multisports : 25€ repas et goûter compris.



Multisports à La Pignata (04.42.94.02.54.)

Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air . Les programmes de stage pour les enfants de 3 à 13 ans, ainsi que les tarifs se trouvent sur leur site internet : www.stage-lapignata.fr

Tarifs stages : multisports : 205 € / Equitation 270 € / Foot Académie 300 €

Possibilité de transport au départ de Marseille (+70€)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant le stage choisi—les dates— assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME



Stage de Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77.)

Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans. Lieu : 65 Ave Clot Bey Marseille 8e.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2022/2023 : 135 € semaine de 5 demi-journées

195 € semaine de 5 journées (sans repas : prévoir un pique-nique)

Stage de Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89.)

Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.

3 formules au choix : F1 : 5 matinées : 95 €/ F2 : 5 journées : 135 €/ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/ midi/PM : 185 €

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .



Séjours et voyages scolaires



Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.

Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse, accompagnée d'un chèque d'arrhes de 50 euros à l'ordre du CAES du CNRS.

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure en page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à son organisateur par le CAES du CNRS.



C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Les enfants âgés de 17 minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFA sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec Mondial Junior et 3Cinq7Animation qui proposent les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites. Tous les renseignements se trouvent sur leur site : <http://www.mondialjunior.fr/calendrier-formations/>

La procédure est la suivante : après accord de la région pour la prise en charge, vous devez prendre une option auprès de Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com) puis renvoyer à la région votre dossier se composant : du dossier d'inscription complet de 3Cinq7 (lien : <http://www.mondialjunior.fr/calendrier-formations/>) accompagné d'un chèque d'arrhes de 50 euros à l'ordre du CAES du CNRS, et mettre à jour votre dossier CAES (voir page 1).

Modèle Attestation Séjour scolaire

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie, à l'ordre de :

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :

Automne 2022





Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Barcelona la bella !

12-17 ans

Un séjour riche en émotions avec le fameux parc d'attraction Port Aventura, avec également la découverte des richesses de Barcelone...

Hébergement : en auberge de jeunesse située au cœur de la capitale.

Au programme :

2 journées à Port Aventura un voyage extraordinaire à travers les différents mondes, des spectacles grandioses et des attractions décoiffantes.

1 séance de lasergame afin de défier ses camarades et de voir qui est le meilleur.

La visite du stade Camp Nou et de son musée pour découvrir ce lieu si important pour Barcelone et ses habitants. Le football est bien plus qu'une passion chez eux !

Visite du parc Guëll et de son musée un régal pour les yeux. Un lieu avec une vue incroyable sur Barcelone et un endroit où prendre de jolies photos souvenirs.

Visite de la Sagrada Familia : l'emblème de la ville, ce monument vous laissera sans voix tant par sa hauteur que sa splendeur.

Dates : Du 22/10 au 29/10/22
Du 29/10 au 05/11/22



Tarif : 1 110 €
Base td : 880 €



R.E.V.E.
327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.



Au coeur de la cité éternelle : Rome

11-17 ans

Un programme qui mélange culture et découvertes, avec un fil conducteur ludique et culturel à travers un jeu de pistes, et des journées de découvertes guidées et libres.

Hébergement : structure hôtelière proche des lieux de visite.

Jour 1 : transport, installation puis découverte de l'environnement proche en mini groupe.

Jour 2 la Rome Antique avec les visites du Colisée, du Forum Romain et du Mont Palatin.

Jour 3 la Rome Baroque avec les visites de la Fontaine de Trévi, la place Navone et la place d'Espagne.

Jour 4 la Rome Chrétienne avec les visites du Vatican, de la Chapelle Sixtine, et une deuxième partie de journée au choix des jeunes.

Jour 5 : Retour



Dates : Du 31/10 au 04/11/22

Tarif : 635 €
Base td : 550 €



U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Multi Activités à Hyères

07-17 ans

La presqu'île de Giens est un site exceptionnel doté d'une plage de 4 km de sable fin. De nombreux équipements à la base nautique UCPA et une salle de restauration avec vue sur le mer.

4 thématiques au choix

Karting 07-11 ans : avec 5 séances de karting + 1 chasse aux trésors.

Karting 11-15 et 15-17 ans : 5 séances de karting + 1 rallye dans le vieux Hyères + 1 séance de beach volley.

Multi'presqu'île 7-11 ans : 1 de stand up paddle + 1 de fun boat + 1 de karting + 2 de tir à l'arc + 1 journée à Proquerolles + 1 chasse aux trésors + 1 rallye découverte + baignades à la mer.

Multi'presqu'île 11-15 et 15-17 ans : 1 journée à Porquerolles + 1 séance de karting + 1 de giant stand up paddle + 1 kayak de mer + 2 de tir à l'arc + beach sports + baignade à la mer.

Multiglisses 7-11 ans, 11-15 ans et 15-17 ans : 2 séances de catamaran + 1 de giant stand up paddle + 1 de tir à l'arc + 1 kayak de mer + beach sports.

Dates : Du 23/10 au 29/10/22, RDV/place

Du 30/10 au 05/11/22, RDV/place



Tarifs :
karting : 608 €
Mutli presqu'île : 551 €
Multiglisses : 494 €

TELLIGO

21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil
01.46.12.18.50. Code région CNRS13co



Mystères à l'école des sorciers

10-14 ans



L'école des sorciers située à Briacé permettra aux enfants de vivre des aventures extraordinaires sur les traces de leurs héros préférés.

Vivre en école de magie : les enfants assisteront à la cérémonie de répartition et découvriront leur maison. Ils participeront au grand tournoi de l'école et s'ils le souhaitent rejoindront une équipe de Quidditch pour être batteur ou attrapeur ! Ils finiront le séjour par le grand bal des sorciers....

Créatures et plantes magiques : découverte des expériences chimiques à travers les cours de potions. Apprendre à reconnaître les plantes et leurs vertus en cours de botanique. Observer les constellations en astronomie ou en apprendre plus sur les créatures fantastiques des mythes moldus (Dragon, Basilic...). Et noter tout cela dans son propre grimoire fait main.

Des mystères planent sur l'école : L'école est pleine de phénomènes étranges...Qui sont ceux ayant bâti ces lieux ? y' a-t-il des pièces secrètes ? Mais ou est passé le troll vu dans les cachots ? La pierre philosophale est elle vraiment détruite ? Et toutes ces potions qui disparaissent....

Le Quidditch : les moldus aussi pratiquent le Quidditch et plus exactement le Muggle Quidditich à découvrir...

Tarif :
900.50 €
Base td : 770 €



Dates : Du 23/10 au 29/10/22



Vacances Pour Tous
68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Multi'activités aux Carroz d'Arraches

Le centre « Creil"Alpes » est situé au Carroz d'Arâches. Il dispose d'une situation exceptionnelle pour la pratique d'activités de montagne.

3 thématiques au choix

A vos mousquetons (8-17 ans)

- 3 séances d'escalade : activité en milieu naturel ou sur paroi artificielle, encadrée par un animateur titulaire d'un Brevet d'Etat, séance de 1H30.
- 1 séance d'accrobranche avec 3 niveaux de difficultés du chemin débutant au parcours assez physique.
- 1 séance de via ferrata.

Atout Carroz (8-17 ans)

- 2 séances moto/quad : Les jeunes apprennent les techniques de base sur le terrain du centre spécialement aménagé. Les groupes seront organisés par niveau et par séjour, répartis en groupe de 8 maximum par séance de 1h30.
- 2 séances d'escalade : activité sur le mur équipé du centre, encadrée par un animateur titulaire d'un Brevet d'Etat, guide de Haute Montagne et moniteur d'escalade, séance de 1H30.
- 1 séance d'accrobranche avec 3 niveaux de difficultés du chemin débutant au parcours assez physique.

M'Hauteur (10-17 ans)

- 5 séances (de 1h) de moto cross ou quad sur le terrain du centre spécialement aménagé, encadrées par un moniteur diplômé du brevet d'état.

Et pour tous : activités créatives, sportives et des soirées à thème.

Dates : Du 23/10 au 29/10/22

Du 30/10 au 05/11/22

Tarif : 741.75 €





Hiver 2023





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Ski aux Arcs

09-17 ans

Le village sportif des Arcs est situé au cœur de la forêt de Malgovert. Le paradis de toutes les glisses !

Full ski 09-11 ans : 9 séances de ski alpin.

Full ski ou snowboard 11-13 et 14-17 ans : 10 séances de ski ou snowboard dont 1 facultative le mercredi matin (en autonomie pour les 14-17 ans, accompagnée des animateurs pour les 11-13 ans).

Pour les débutants, le moniteur portera une attention particulière pour favoriser l'apprentissage et prendre plaisir à glisser.

Après la glisse des 11-17 ans : ski de nuit sur piste dédiée, slackline.

Après la glisse des 9-11 ans : grands jeux, topo neige et environnement de la montagne, snowskate, luge.



Tarif du 12 au 18/02/23 : 759 €
Tarif du 19 au 25/02/23 : 846 €
Base td : 770 €
+196 € transport en car départ d'Aix ou Avignon

Pralognan (Savoie)

07-13 ans

Capitale du parc national de la Vanoise, Pralognan est un village savoyard de caractère d'une beauté exceptionnelle.

Ma première colo au ski 07-11 ans : 5 séances de ski + activités au choix de l'enfant :

Randonnée raquettes ou chasse au trésor,

Patinoire ou découverte du curling,

Visite de la maison du parc de la Vanoise ou sortie trappeur,

Sport collectif (foot, volley...) au gymnase ou carabine laser façon biathlon.



Full ski 07-11 et 11-13 ans : 9 séances de ski encadrées par les moniteurs UCPA + jeux de neige, construction de bonhomme de neige ou d'igloo.

Après la glisse : Topo sécurité piste (le code du skieur), grand jeux sur le village sportif « le mille bornes géant », initiation au snowskate.

Tarifs :

Ma 1ere colo du 12 au 18/02 : 599 €
Ma 1ere colo du 19 au 25/02 : 627 €
Full ski du 12 au 18/02 : 675 €
Full ski du 19 au 25/02 : 759 €
Transport en car d'Aix ou Avignon : 196 €
Base td : 770 €





R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Glisse à Serre-Chevalier

10-17 ans

Dans la vallée de la Guisane, Serre-Chevalier est un des domaines skiables les plus importants d'Europe avec 80 remontées mécaniques et plus de 250 km de pistes, jusqu'à 2800 m d'altitude.

Hébergement en pied de piste adapté aux groupes de jeunes avec plusieurs infrastructures sportives pour un après-ski dynamique.

Au programme : 5 jours de ski ou de surf seront les principaux supports. Des groupes de niveaux encadrés par des animateurs responsables du rythme de la journée de chacun seront fait tous les jours, de manière à respecter l'évolution de tous.

Possibilité de prendre des cours de l'ESF (+90 €).

Dates : Du 11/02 au 17/02/23



Tarifs

Ski : 870 €

Surf : 915 €

Base td : 770 €



Vars / Risoul : la Forêt Blanche

06-12 et 12-17 ans



La station Vars/Risoul, avec le grand domaine skiable de « la forêt blanche », offre une glisse sous toutes ses formes .

Hébergement dans un centre de vacances permettant une cohabitation appréciable d'enfants et d'adolescents. 2 projets et équipes pédagogiques différentes pour un même lieu de séjour.

1 Thème à choisir au moment de l'inscription

Ski ou surf : 5 jours de ski ou surf permettant aux débutants de vite progresser, aux groupes plus confirmés d'apprécier l'ensemble du domaine et enfin aux groupes « élites » de s'adonner sans modération à leur passion avec des professionnels de la station. Pour les surfeurs et amateurs de nouvelles glisses, le snow parc sera très apprécié.

Neige nature (6-12 ans) : 3 jours de ski ou surf permettant aux débutants de vite progresser et aux groupes plus confirmés d'apprécier l'ensemble du domaine, et 2 jours d'activités neige nature : Biathlon/ski de fond, randonnée en raquettes, descentes ludiques, construction d'igloos, étude de la faune et la flore hivernale, étude de la formation de neige...avec des professionnels et guides de Montagne de Vars.

Tarifs

Ski : 875 €

Surf : 920 €

Base td : 770 €



Dates : Du 12/02 au 18/02/23

Du 18/02 au 24/02/23



Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Ski à St-Léger les Mèlèzes

A proximité de Gap, la vallée du Champsaur regroupe de charmants petits villages accolés les uns aux autres. Cette région authentique offre de superbes vues sur le Massif du Dévoluy et la vallée du Drac. La région bénéficie d'un soleil généreux et sa position à 1600 m d'altitude lui garantit un bon enneigement

Hébergement dans des chalets en pieds de pistes, à la décoration rustique, préservant une ambiance montagnarde avec confort et simplicité.

1 Thème à choisir au moment de l'inscription



Ma première colo au ski 04/06 ans : 4 demi-journées de ski avec encadrement d'une école de ski permettront l'initiation et le perfectionnement au ski alpin. Passage des tests en fin de séjour et remise du diplôme et/ou de l'insigne.

+ 1 séance de 2 heures de Snowtubbing (glisse sur une bouée sur une piste de luge), et visite d'une chèvrerie avec un atelier pour apprendre à faire du fromage.

Et en matinée : expression corporelle, olympics games, découverte de la neige...

Fanas de glisse 06/12 ans : 5 journées de ski, + 1 séance de 2 heures de Snowtubbing (glisse sur une bouée sur une piste de luge), 1 chasse au trésor au cœur de la station

Sans oublier bataille de boules de neige, luge, veillées...

Tarifs :

1ère colo : 815 €
Fanas : 715 €
Base td : 770 €



Dates : Du 12/02 au 18/02/23
Du 19/02 au 25/02/23



Glisse Savoyarde aux Carroz

06-17 ans



Entre Chamonix et Annecy, à 1 115m d'altitude le chalet « Les chamois » est situé au bout d'une impasse dans un endroit paisible et ensoleillé.

Au programme : - 4 journées de ski qui permettront le perfectionnement du ski alpin. Encadrement par l'équipe Mondial Junior dans un esprit ski détente, ski ludique (carnaval) tout en progressant à son rythme.

- en option 4 demi-journées (session de 2H) de cours de ski/surf en école de ski.
- 2 séances de luge sur rail dont l'une avec le masque de réalité virtuelle.
- 1/2 journée à la patinoire.

- Sans oublier la découverte de la neige avec bataille de boules de neige, luges et grands jeux en plein air...

Dates : Du 12/02 au 18/02/23



Tarif : 945 €
Base td : 770 €

Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille

04.91.29.79.43./ 06.07.16.37.21.

(Code C 0816900)



Premières traces dans la neige !

Autrans pour les 06-12 ans

Un séjour tout confort pour bien commencer le ski alpin.

Dans un parc clos et arboré, le centre est situé à 10 mn du stade de neige et à proximité immédiate des pistes de ski de fond et chiens de traïneau.

Ski alpin : 5 séances de 2 heures encadrées par un moniteur de l'Ecole de Ski Français pour maîtriser le chasse-neige, les dérapages et être autonome.

Le reste de la journée : ski libre avec l'équipe d'animation, passage de niveaux possible.

Autres activités : grands jeux dans la neige, activités, visite du village, veillées contes et légendes...

Dates : Du 12/02 au 18/02/23
Du 19/02 au 25/02/23



Tarif :
754.50 €



Grand Nord dans la vallée de Chamonix

14-17 ans



En Haute-Savoie, entre rencontre et découverte des animaux et pratiques de glisses différentes, les enfants vivront des sensations dignes des trappeurs du Grand Nord.

Hébergement dans un centre à l'entre de la vallée de Chamonix et à proximité de nombreux domaines skiables.

Au programme :

1 séance de chiens de traïneaux avec un musher professionnel.

1 séance de ski joering : on chausse les skis et on se fait tracter par les chevaux.

Et aussi : Initiation aux raquettes, ski de fond, ou encore luge de nuit... Sans oublier le patinage ou la construction d'igloo.



Dates : Du 12/02 au 18/02/23
Du 19/02 au 25/02/23

Tarif : 836.75 €

Base td : 770 €



TELLIGO
21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil
01.46.12.18.50. Code région CNRS13co



Multi Neige à Vassieux en Vercors

Dans le plateau du Vercors, le centre est situé au milieu des champs à proximité d'une forêt. Le domaine skiable est celui du Col de Rousset situé entre 1250 et 1700m d'altitude.

3 séjours au choix :

Cocktail des Neiges (10-15 ans)

Pour découvrir les nombreuses activités du Vercors, et ses richesses authentiques !

- 1 séance de biathlon (couplage de ski de fond et de tir à la carabine).
- 2 séances de ski de fond encadrée par l'ESF ou école équivalente.
- 1 balade en raquettes encadrée par un guide.
- La visite d'une ferme du Vercors.
- La visite d'une grotte du Vercors.
- Multiactivités, sports collectifs et jeux de neige.



Trappeur et Musher (08-14 ans)

Des Activités avec des chiens de traîneau pour accompagner les enfants. Husky, Malamute, Groenlandais...ils n'auront plus de secrets pour les jeunes :

- 2 balades en chiens de traîneau par petits groupes. Pour les + de 10 ans, si la taille le permet, 1 séance d'initiation à la conduite d'attelage.
- La visite d'une ferme pédagogique avec un atelier autour de la laine.
- 1 construction d'igloo.
- 1 balade raquettes encadrée par un guide pour une sensibilisation à la biodiversité du Vercors.
- Descentes en luge.
- Multiactivités, sports collectifs et jeux de neige.

Neige et flocons (06-11 ans)



Un cocktail d'activités des alpages pour faire le plein de sensations.

- 1 sortie en chien de traîneau : présentation de la meute, balades et échanges avec le musher.
- 1 séance de luge.
- 1 construction d'igloo pour s'initier à la conception de ces abris temporaires.
- La visite d'une grotte du Vercors.
- La visite d'une ferme des Alpes.
- 1 balade raquettes et découverte de superbes paysages de montagne avec un guide.
- Multiactivités, sports collectifs et jeux de neige.

Tarif : 998 €
Base td : 880 €

Dates : Du 11/02 au 18/02/23
Du 18/02 au 25/02/23



Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 165 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs.

ECI propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : -5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70€)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :

Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.



Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille ! Les séjours linguistiques pour tous.



American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de **séjour linguistique** offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !

Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coachs expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.



Réduction de 5% pour CLC et NACEL avec le code avantage : CNRSP.

Les offres aux adresses suivantes : www.clc.fr, www.nacel.fr, www.sportselitejeunes.fr, www.americavillage.fr

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant droit des agents CNRS et CAES.
Les jeunes agents ouvrant droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter [les vacances réservées aux familles](#).

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 165 € ne sont pas acceptés.
- **45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours.** Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
- Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
- Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
- Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).

Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Si les parents accompagnent leur enfant en voiture, ils ne peuvent prétendre à aucun remboursement, ni pour eux, ni pour l'enfant.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.
- Un enfant déclaré aux impôts en résidence alternée compte 1 part.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- **s'il participe seul à une activité CAES** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- **S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et Ad bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centre familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



Fiche familiale de renseignements

Les informations nécessaires au traitement de votre réservation sont conservées au siège du CAES du CNRS dans un fichier central informatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et pouvez demander d'éventuelles rectifications.

- Ouvrant droit*** : agent ou retraité CNRS, ses instituts nationaux, CEE et CAES. Couple d'agents : l'agent masculin est considéré comme ouvrant droit.
- Filiation directe*** : parents, enfants (non ayants droit), petits-enfants de l'ouvrant droit ou de son conjoint ayant droit.
- Adhérent non ayant droit***

* cocher selon votre situation.

N° agent Situation familiale(1) Chercheur - Ingénieur - Technicien - Administratif (*barrer les mentions inutiles*)

M/Mme/Melle Nom Prénom

Né(e) le Téléphone portable Téléphone personnel

E-mail

Numéro Bis, Ter Type de la voie (rue, bld) Nom de la voie

Complément d'adresse (immeuble, résidence, étage, etc.)

Code postal Ville

N° délégation régionale Tél. prof. Poste

Nom du laboratoire

Employeur : CNRS CAES INSU IN2P3 CEE Autre Statut : Actif Retraité

(1) C = Célibataire - M = Marié - P = Pacs - K = Concubin - D = Divorcé - S = Séparé - V = Veuf - T = Décédé. Pour les veufs(ves) d'agents CNRS, préciser la date du décès de l'OD :

Ayant droit : conjoint, enfants jusqu'à 25 ans (justifier du statut de l'enfant majeur toujours à charge avec certificat d'inscription scolaire, universitaire ou ANPE)

• Renseignements concernant le conjoint

Nom Prénom Né(e) le

Employeur Indice (si le conjoint est dans la fonction publique)

Tél. prof. Poste E-mail

• Renseignements concernant les enfants à charge figurant sur l'avis d'impôts et les enfants ne résidant pas avec l'OD

Nom, prénom	Né(e) le	Sexe

• Autres ayants droit (ex. : ascendant à charge ne figurant pas sur l'avis d'impôts)

Nom, prénom, adresse	Parenté	Né(e) le	Sexe

Je certifie que les renseignements indiqués, ci-dessus, sont exacts.

Fait à le Signature de l'agent ouvrant droit.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F

M

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : Sans transport Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? Oui Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : Oui Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un professionnel qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.